

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit : DOBOL MICROCYP****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / préparation**

Produit biocide insecticide (TP 18) - Suspension de capsule (CS)

Pour usage industriel et professionnel seulement.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur / fournisseur :**

Kwizda Agro GmbH

Universitätsring 6, A-1010 Wien

**Service chargé des renseignements :** Kwizda Biocides, E-Mail: regulatory@kwizda-france.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS09

**Mention d'avertissement** Attention**Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les brouillards et aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Informations supplémentaires:**

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

### Nom du produit : DOBOL MICROCYP

*EUH208* Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2,2'-monodéthylamine. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

##### Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Description :

Suspension de capsule contenant la substance active cyperméthrine [90 g/l ;CAS N°:52315-07-8; TP 18]

##### Composants dangereux :

CAS: 52315-07-8 EINECS: 257-842-9 Numéro index: 607-421-00-4	cyperméthrine STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400 (M=100000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100000); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335 ATE: ETA oral: 500 mg/kg ETA inhalatoire: 3,3 mg/l	8,6%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1 Reg.N°: 01-2119488530-36	D-glucopyranose Eye Dam. 1, H318	< 2,5%
CAS: 111-40-0 EINECS: 203-865-4 Numéro index: 612-058-00-X	2,2'-monodéthylamine Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	< 0,1%
CAS: 9016-87-9 Numéro CE: 618-498-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	< 0,1%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 Reg.N°: 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	< 0,05%

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales :** En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit : DOBOL MICROCYP****Après inhalation :**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Consulter un médecin en cas de malaise.

**Après contact avec la peau :**

Enlever les vêtements et les chaussures souillés. Laver avec de l'eau. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux :**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion :** Rincer la bouche et consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Inhalation: maux de tête, nausées, vertige, toux, étourdissements, sensation de brûlure, difficultés à respirer

Peau: rougeur, irritation

Œil: rougeur, douleur

Ingestion: douleurs abdominales, nausées, convulsions, vomissement

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter selon les symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction :** Dioxide de carbone, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz malsaines (p.ex. oxydes de carbone) en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :**

En cas d'incendie, porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8).

Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.

Endiguer l'émergence de grandes quantités.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, absorbant universel, sciure).

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

### Nom du produit : DOBOL MICROCYP

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.

Éviter la formation d'aérosols. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

**Préventions des incendies et des explosions :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Conserver le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Éviter une exposition directe au soleil. Protéger contre le gel.

#### Indications concernant le stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker le produit en position verticale.

**Température de stockage recommandée :** Température ambiante

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Utiliser seulement selon les instructions.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**CAS: 111-40-0 2,2'-monodéthylamine**

VLEP Valeur à long terme: 4 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm; AC

**Informations relatives à la réglementation VLEP (France):** ED 1487 05.2021

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter tout contact inutile avec le produit. Avoir une bonne hygiène personnelle.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Enlever tout vêtement souillé et les laver précautionneusement avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

#### Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante (EN149, EN137).

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit : DOBOL MICROCYP**

### Protection des mains :



Gants résistant aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374)

Laver les gants après contamination. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

### Matériau des gants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Caoutchouc nitrile

### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection des yeux/du visage :



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

Tenir un laveur d'yeux prêt en cas d'urgence.

**Protection du corps :** Vêtement de travail de protection.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme :</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	Blanc
<b>Odeur :</b>	Légèrement aromatique
<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non disponible.
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité :</b>	Pas pertinent.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion :</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair :</b>	>100 °C
<b>Température d'inflammation :</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible.
<b>pH :</b>	5 - 7 (1% solution)
<b>Viscosité</b>	
<b>dynamique :</b>	300 - 800 mPas
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau :</b>	Soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non disponible
<b>Densité :</b>	1,04 g/ml
<b>Densité de vapeur relative :</b>	Non disponible.
<b>9.2 Autres informations</b>	Résidus de tamis humide: < 1% (75 µm) Taille des particules: 6 - 14 µm
<b>Propriétés explosives :</b>	Non disponible.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit : DOBOL MICROCYP**
**Propriétés comburantes :** Non disponible.

**Informations concernant les classes de danger physique**

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	pas pertinent
<b>Aérosols</b>	pas pertinent
<b>Gaz comburants</b>	pas pertinent
<b>Gaz sous pression</b>	pas pertinent
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	pas pertinent
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	pas pertinent
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	pas pertinent
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Stable dans les conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

**10.4 Conditions à éviter** Eviter les températures extrêmes et l'exposition directe au soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Eviter tout contact avec d'autres produits chimiques.

Acides et bases fortes, agents oxydants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :**

Aucune donnée n'est disponible concernant la préparation elle-même.

**CAS: 52315-07-8 cyperméthrine**

oral	DL50	500 mg/kg (rat)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)
inhalatoire	CL50/4h	3,3 mg/l (rat)

**CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**

oral	DL50	> 10.000 mg/kg (rat) (OCDE 401)
------	------	---------------------------------

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

### Nom du produit : DOBOL MICROCYP

dermique	DL50	> 9.400 mg/kg (lapin) (OCDE 402)
inhalatoire	CL50/4h	0,49 mg/l (rat) (OCDE 423)
<b>CAS: 111-40-0 2,2'-monodiéthylamine</b>		
oral	DL50	1.553 mg/kg (rat)
dermique	DL50	1.045 mg/kg (lapin)
inhalatoire	CL50/4h	0,07 mg/l (rat)

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Ce produit contient une substance sensibilisante/des substances sensibilisantes. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### **12.1 Toxicité**

#### **Toxicité aquatique:**

Il n'y a pas d'information écotoxicologiques pour la préparation.

#### **CAS: 52315-07-8 cyperméthrine**

CL50/96h	2,83 µg/l (truite arc-en-ciel, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) (OCDE 210)
CE50/48h	4,7 µg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i> ) (OCDE 202)
CE50/3h	163 mg/l (boues activées) (OCDE 209)
CEr50/96h	> 33 µg/l (algue, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) (OCDE 201)
CSEO/21j	0,053 µg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i> ) (OCDE 211)
CSEO/28j	0,463 µg/l (tête de boule, <i>Pimephales promelas</i> ) (OCDE 210)
CSEO/300j	0,077 µg/l (tête de boule, <i>Pimephales promelas</i> )

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit : DOBOL MICROCYP**
**CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**

CL50/96h	2,18 mg/l (truite arc-en-ciel, <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) (OCDE 203)
CE50/48h	2,94 mg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i> ) (OCDE 202)
CEr50/72h	0,11 mg/l (algue, <i>Selenastrum capricornutum</i> ) (OCDE 201)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Cyperméthrine:

facteur de bioconcentration, FBC poisson (QSAR): 417

coefficient de partage (n-octanol/eau), log Pow : 5,55 - 5,83

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation :**

Ne pas rejeter le produit non utilisé dans un évier ou des toilettes, éliminer les résidus par apport en déchèterie.

**Catalogue européen des déchets** 02 01 08: Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**Emballages non nettoyés**
**Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
**ADR** UN3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
**ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (cyperméthrine)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
**ADR**

**Classe** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

**Étiquette** 9

**14.4 Groupe d'emballage**
**ADR** III

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

---

**Nom du produit : DOBOL MICROCYP**


---

**14.5 Dangers pour l'environnement****Marquage spécial (ADR) :**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Numéro d'identification du danger (Indice Kemler)**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

:

90

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI****"Règlement type" de l'ONU:**

non applicable

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CYPERMÉTHRINE), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique**Prescriptions nationales -****Informations supplémentaires**

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.01.2023

Numéro de version 3.0

Révision: 23.01.2023

**Nom du produit : DOBOL MICROCYP**

- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**Indications complémentaires**

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

**Date de la version précédente:** 08.10.2020

**Acronymes et abréviations**

CLP : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

N° CAS : numéro du Chemical Abstract Service

EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

Numéro CE : numéro de la Communauté européenne

GHS (SGH) : système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

VLEP: valeurs limites d'exposition professionnelle

VME: Valeur moyenne d'exposition

CE50 : concentration d'effet pour 50%

CEr50: concentration induisant un effet sur le taux de croissance de 50 % de la population

CL50 : concentration létale pour 50% d'une population test

DL50: dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)

CSEO : concentration sans effet observé (No Observed Effect Concentration, NOEC)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PBT : persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB : très persistant et très bioaccumulable

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

**Sources :** Fiches de données de sécurité des ingrédients.

**Données modifiées par rapport à la version précédente** Rubrique 2,3,9,11,12,15,16